



Communiqué de presse

Paris, le 17 décembre 2014

Conseil de surveillance de l'IEOM

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) s'est réuni le 16 décembre 2014 à Paris, sous la présidence de Mme Anne LE LORIER, sous-gouverneur de la Banque de France, et en présence de M. Nicolas de SÈZE, directeur général.

Le Conseil a analysé la situation économique et monétaire des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique et pris connaissance des résultats préliminaires des balances des paiements 2013 de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie. Il a également examiné l'évolution et les déterminants du coût du crédit aux entreprises et aux particuliers et été informé des accords de concertation sur les tarifs bancaires pour 2015 signés entre les Hauts-commissaires et les banques, le 8 décembre 2014 en Polynésie française et le 15 décembre 2014 en Nouvelle-Calédonie.

A la lumière des éléments conjoncturels présentés, notamment l'évolution de l'inflation et des agrégats monétaires et de crédit dans les COM du Pacifique, le Conseil a décidé de baisser le taux de réescompte de 10 points de base à 0,05 %, de baisser le taux de la facilité de prêt marginal et celui de l'escompte de chèque de 10 points de base à 0,30 %. Le taux de la facilité de dépôt reste inchangé à 0,00 %¹. Pour mémoire, la dernière baisse des taux de l'IEOM était intervenue en juin 2014 (cf. [avis aux établissements de crédit n°02/2014](#)).

Enfin, le Conseil a validé le budget de l'IEOM pour l'exercice 2015.

¹ En application du Code monétaire et financier article L712-4, les décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique monétaire deviennent exécutoires dans un délai de dix jours suivant leur transmission au ministre chargé de l'économie, sauf opposition de sa part. En cas d'urgence constatée par l'Institut, ce délai peut être ramené à 3 jours.

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Etablissement public national, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr.

Contact presse : M-A.LECHEVALIER tel : 01 53 44 85 49, marie-anne.lechevalier@iedom-ieom.fr